



## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT 312-2023**

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 312-2023 Décrétant l'acquisition de deux lots à une fin d'utilité publique comportant une dépense et un emprunt de 1 500 000 \$ a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 20 décembre à la séance extraordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, ce 1 mars 2024.

Oleg V. Lascov  
Directeur général et greffier-trésorier